

LA COMMUNAUTÉ BOIMONDAU EN MAI 1968

Mai 68 a permis des avancées importantes pour les salariés dans les entreprises. C'est aussi le début d'une modification profonde de la société. Les Communautés de travail, portent des valeurs, des pratiques et des espoirs bien en avance sur 68. À Valence, plusieurs communautés de travail voient le jour mais une seule communauté rédige en 1943 une Règle communautaire qui fera référence pour toutes les communautés suivantes : c'est Boimondaou, la manufacture des Boitiers de Montres du Dauphiné, créée en avril 1941 par Marcel Barbu. Ce document de 112 pages codifie les principes, la morale minimum commune, la position des compagnons dans la communauté, organisation communautaire (vie totale), la hiérarchie, les rémunérations (valeur humaine), etc. D'une entreprise personnelle comme les autres, Barbu va proposer, au fur à mesure des embauches, une autre pratique de vie dans l'entreprise. Les compagnons, engagés dans la transformation de la société par leurs réalisations, ont espéré qu'enfin tous les salariés allaient prendre leur destin en main. Comment cette communauté a vécu les événements de mai 68 ? Quels en sont les bénéfices pour ces membres ? En réalité, que reste-il des pratiques communautaires en 68 ?

BOIMONDAU ABORDE 1968

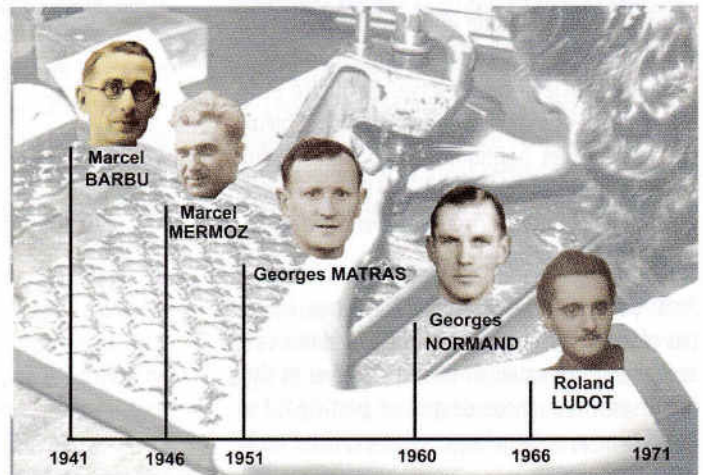
Quand la communauté aborde l'année 1968, l'environnement a évolué et les pratiques communautaires se sont émoussées. Les loisirs sont plus nombreux : télévision, cinéma, voiture qui favorise les voyages, c'est la montée de l'individualisme. La construction de leur maison (les compagnons désirent une habitation individuelle) leur prend beaucoup de temps et les éloignent des affaires de l'entreprise.

Depuis longtemps, la montre n'est plus un bijou pour la vie, mais un bien de consommation. Le marché de l'horlogerie s'ouvre et la concurrence amoindrit la marge bénéficiaire, il faut rogner sur les activités sociales.

Les compagnons « historiques » des premières années, qui représentent encore 25 à 30% du personnel, sont de moins en moins nombreux. Ils

peinent à faire partager les spécificités de la Communauté de travail. Ils s'accrochent à leur réalisation et tentent de poursuivre leur rêve. Ils trustent tous les postes à responsabilité et apparaissent comme « les patrons » au risque de se couper de la base.

Les départs sont nombreux et l'ancienneté des derniers arrivés ne dépasse pas un an. C'est l'époque où l'on peut changer d'entreprise facilement. En 1968, sur 230 salariés à



Boimondau, il y a eu une centaine de départs et plus de 70 nouveaux venus qu'il faut former. Comment, dans ces conditions, faire partager l'esprit communautaire ? Les Compagnons ont-ils encore la vigueur nécessaire ?

Roland Ludot, dernier chef de la communauté de 1966 à 1971, est entré en 1942 et compte plus de 25 ans de présence en différents postes. C'est par ancienneté qu'il est élu président du conseil d'administration et c'est lui qui doit conduire la communauté en cette période agitée.

Les compagnons sont toujours solidaires du monde ouvrier. Jusqu'en 68, ils se sont limités à participer aux manifestations et ont pratiqué la solidarité par des collectes. À Boimondau, pas de grève, pas encore.

La première grève arrive en février 1968 et ne touche que 14 salariés de l'atelier de décolletage qui réclament une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. La direction est désarmée, les organisations syndicales quasiment inexistantes.

La CFDT écrit : « Depuis que Boimondau existe, c'est la première grève, c'est le signe qu'un rouage de la machine Boimondau fonctionne mal. Il n'y a pas de délégués de personnel pour canaliser les revendications, il n'y a pas de syndicat pour vous aider à connaître vos droits, pour vous donner la documentation nécessaire, pour discuter à égalité avec la direction ». Ces affirmations de la CFDT sont étonnantes. Boimondau serait-elle une entreprise du 18^e siècle ?

En fait il y a bien des élections de délégués du personnel, du Comité d'Entreprise, élus par tous les salariés. Mais ce sont les mêmes compagnons qui sont élus au Conseil d'Administration de la SCOP par les sociétaires (la Communauté est devenue Société Coopérative Ouvrière de Production en 1947), assument les fonctions de chefs de services et d'ateliers et qui sont candidats aux élections professionnelles. Tous les postes sont répartis entre une poignée de compagnons présents avant que la Règle communautaire soit suspendue en 1958 dans le but d'alléger les charges sociales. C'est donc en plein doute que Boimondau aborde les événements de l'année 1968.

L'ENTRÉE DANS LE MOUVEMENT

Boimondau entre dans le mouvement avec hésitation par un débrayage de soutien le 6 mai 1968 suivi par huit salariés. Dorénavant les événements sont suivis de près. À l'appel du 20 mai pour la grève générale dans les secteurs publics et privés, le personnel de Boimondau décide l'arrêt du travail. Il n'est pas question d'occuper l'entreprise, chacun peut entrer et sortir à sa guise, ils sont « chez-eux »

En ces circonstances, dont l'importance et la gravité n'échappent à personne, il faut rappeler que les buts de notre entreprise sont ceux-là mêmes pour lesquels d'autres Travailleurs, manuels et intellectuels, ont dû accentuer la lutte.

Il est donc normal que nous affirmions, une fois de plus, notre solidarité totale avec l'ensemble des Travailleurs.

C'est pourquoi, réuni ce 21 mai 1968 Salle St-Eupéry, le Personnel de la Société Coopérative Ouvrière de Production BOIMONDAU décide à l'unanimité de la constitution immédiate d'un

COMITE D'ACTION ET DE SOUTIEN

ayant pour mission de fixer dans le détail les formes d'expression qui seront données à notre solidarité totale avec tous les Travailleurs.

Ce COMITE dispose des plus larges facilités pour se réunir chaque fois et autant que nécessaire, aussi longtemps que l'exigeront les circonstances que nous traversons.

BOIMONDAU Le 21 mai 1968.

Cette grève ne saurait être passive. Le personnel est invité, par le président du conseil d'administration, à une assemblée pour « examiner la situation générale telle qu'elle se présente actuellement et décider des mesures à prendre pour affirmer notre entière solidarité avec l'ensemble de travailleurs ». Le 21 mai, les salariés de Boimondau mettent sur pied un « comité d'action et de soutien » composé de 23 personnes. Ce comité est dans la tradition de Boimondau : solidarité envers le monde ouvrier.

Pour les compagnons, la solidarité s'est toujours traduite par des faits. Pour les plus anciens, la participation de la communauté aux manifestations leur rappelle le défilé organisé le 4 décembre 1947 pour soutenir les cheminots en grève où 3 militants syndicalistes furent tués par balles des CRS et 14 blessés dont 5 de la communauté : Claude Belmas, Roland Passa, Louis Peyrichon, Guy Rolland et Marcel Traversier.



6 décembre 1947, une foule nombreuse accompagne Alphonse Chaleat

LES ACCORDS DE GRENELLE

Prenons quatre points en référence : la démocratie, les salaires, la formation et l'expression syndicale.

Participation des salariés aux décisions : comme le prévoit la Règle communautaire, les prises de décisions par l'ensemble des compagnons sont maintenues, mais les compagnons, peu nombreux, sont devenus "sociétaires".

Augmentation des salaires : les salaires sont connus de tous, il y a peu de différence entre la base et le sommet. Grâce aux accords ils vont augmenter et les salariés perdent tout ce qui faisait la spécificité de la Communauté.

Formation continue : jusqu'en 1968, un temps de formation est laissé à chaque salarié, sans véritable contrôle de son utilisation. Les accords apportent plus de rigueur dans la gestion des formations, ils fixent un cadre, et imposent aussi des limites.

Droit au syndicat d'entreprise : l'adhésion à une organisation syndicale n'est plus obligatoire, ni encouragée. L'entreprise aide toujours par

le financement de tracts et la participation aux unions locales syndicales. Des délégués syndicaux sont nommés par les organisations syndicales à la surprise des Compagnons, car c'est la première fois que des salariés occupent un poste à responsabilité sans leur avis et sans élections.

De moins en moins de salariés participent aux prises de décisions, et même dans cette situation, c'est mieux que dans les autres entreprises capitalistes. Les accords de Grenelle vont accélérer la cassure entre les Compagnons et les salariés.

FIN DE LA GRÈVE

Avant que le personnel de Boimondau se prononce sur la reprise du travail ou la continuation de la grève, Roland Ludot réunit les salariés et fait le point de la situation :

« Des responsabilités ont été prises par les uns et par les autres. Il va falloir examiner ce que sera maintenant la vie de l'Entreprise.

Certains, parmi vous, ont choisi de s'exprimer par l'intermédiaire d'un cahier de revendications, c'est leur droit. D'autres pourront s'exprimer comme cela fut toujours possible chez-nous, librement, c'est aussi leur droit.

Dans un cas comme dans l'autre, le dialogue est et reste ouvert.

Dans un cas, la procédure étant établie par la loi, elle sera poursuivie conformément à la loi.

Dans l'autre cas, nos règles, acceptées librement, continueront à être ce qu'elles ont toujours été.

Quelle que soit la forme d'expression choisie, tous les problèmes posés seront examinés et, selon leur nature, les solutions seront éventuellement approuvées par le Conseil d'administration et si le Conseil d'administration le juge nécessaire, par l'Assemblée générale des associés.

Je tiens pourtant à vous dire, et c'est mon devoir de Président du Conseil d'administration de vous le dire :

Les considérations optimistes et les encouragements qui ont pu être prodigués en décembre, tout cela est remis en cause.

Ni vous et ni moi ne savons ce que va être l'avenir

de cette Entreprise donc notre avenir commun dans cette Entreprise.

Il n'est qu'une seule chose que je sais, que nous sommes quelques-uns à savoir : pendant 25 ans, Boimondau a dû surmonter des épreuves, celles qui nous attendent, nous essaierons de les surmonter aussi ».

Le 30 mai, la reprise du travail est votée par 103 voix contre 95 pour la poursuite de la grève. Une quarantaine de salariés ne s'exprime pas.

Que l'on soit pour ou contre ce qui s'est passé en mai 68, on ne peut pas ignorer les mutations de la société qui ont suivi. Les accords de Grenelle apportent de nouveaux droits et avantages à tous les salariés de France. À Boimondau, mai 68 est le révélateur d'une organisation « boîteuse » qui arrive à ses limites : entreprise communautaire ou entreprise industrielle ? Comme nous le remarquons dans l'intervention de Roland Ludot, il s'adresse à deux groupes : les compagnons et les autres et tente de faire croire que l'esprit communautaire existe toujours.

La production est de bonne qualité, les commandes ne manquent pas, les compagnons minoritaires, empêtrés dans des conflits internes,

n'ont pas su rebondir et remotiver l'ensemble du personnel : ils ne pouvaient pas se débarrasser de leur idéaux communautaires pour devenir une entreprise industrielle, faire fonctionner la SCOP en associant tout le personnel, faire venir des dirigeants extérieurs avec un esprit coopératif qui auraient apporté des idées nouvelles.

En 1971, Boimondau ferme ses portes avec plus de trois mois de commandes d'avance.

Il peut être bon de rappeler que Boimondau a beaucoup essaimé, Valence, ville qui n'a pas de tradition horlogère, va connaître une concentration d'expériences communautaires.

Autour de Boimondau : SCOMECA, La Biscuiterie Dauphinoise, Goudard-Gerin, Cotraméca.

La Cité Donguy-Hermann : Le sillon, Mécahor, Commadau, Codastra.

La Cité Horlogère : Centralor, Cadreclair, Rhonex, Comptoir Horloger des Cévennes.

Les compagnons des communautés Centralor et Cadreclair (encore existantes en 68) n'ont pas participé collectivement aux événements de mai 68.

Sources documentaires :

Les archives départementales de la Drôme.

La médiathèque de Valence, fonds local : *La Communauté de travail Boimondau*

ALARY, Éric *Il y a 50 ans... Mai 68*, Éditions Larousse, 2017

CHAUDY Michel, *Faire des Hommes libres, Boimondau et les communautés de travail à Valence, 1941-1982*, Éditions REPAS, 2008